



COMITE TECHNIQUE DU 16/01/2016

La 1^{er} convocation en date du 05/01/2017 a été boycottée par la CGT .

A cette 2^{ème} convocation , étaient présentes les organisations syndicales suivantes : CFDT , CGT, FO .

M DAHAN a présenté ses vœux .Il a regretté que pour la 1^{er} convocation les documents préparatoires aient été envoyés tardivement , pendant les vacances de fin d'année.

Une déclaration liminaire a été présentée et lue par la CGT .

M DAHAN a précisé qu'il répondrait au fur et à mesure du déroulement de la séance.

Ordre du jour : M DAHAN précise que tous les sujets ont été évoqués en groupe de travail, la séance d'aujourd'hui n'apportera que des compléments d'information .

1) Situation des emplois au 01/01/2017 - Prélèvements et redéploiements :

La loi de Finances pour 2017 prévoit 1630 suppressions d'emplois pour la DGFIP .

Pour la Seine-et-Marne, le nombre s'établit à 35 (La Centrale avait annoncé 36 suppressions ,après discussion, la Direction a « su » préserver un emploi!!!).

A la demande de la CGT , la Direction a confirmé qu'en terme de « redéploiement », il s'agissait bien d'une suppression d'emploi aussitôt compensée par une création :

Evolution des Emplois

AGFIP	IP	IDIV	A	B	B Géo	C		Total
-1	-1	-1	-2	-10	-1	-19		-35

Redéploiements et transferts d'emploi : (documents de l'Administration)

1 B EDR en renfort de la division de la comptabilité des opérations de l'Etat

Création de cellules d'appui :

Pôle Gestion fiscale : 2 cellules : soutien aux SIP et SIE composées de 1 A et 5 B

Renforcement de la cellule d'appui : Pôle Gestion Publique : 1 B (Redéploiement d'1 EDR)

Les emplois de A+ de ces trésoreries ont été transformés en cadres A administratifs et ces 6 cadres A sont redéployés vers :

le SPL, les opérations de l'Etat, la mission domaniale, le SIP de Sénart, le PRS et le PELP de Melun (au lieu d'ALD) .

Transferts d'emplois suite à la fermeture de la Trésorerie de GUIGNES : 2 B vers la Trésorerie SPL de Melun Val de Seine , 1 C vers la Trésorerie de Nangis au lieu de 1 B initialement prévu

#Redéploiement d'1 IDVIV en tant que chef de brigade.

Contrôle audiovisuel : + 1 B

Renfort d'un cadre A au SIP de Sénart qui aura pour mission la gestion de site et le pilotage de l'accueil, au PRS, au SIE de Melun

Redéploiement d'1 B au SPFE de Melun

Au sujet des PTGC M. Pain a réaffirmé qu'ils n'avaient pas de traduction légale et qu'il faudrait envisager la suppression de la partie géomètre de Meaux.

D'autre part M DAHAN a justifié la fermeture de nombreuses trésoreries par le fait que la Seine et Marne en étaient beaucoup plus dotées que les autres Directions , qu'il a donc fait un ré-équilibre en supprimant celles qui avaient le moins de charge .

Il convient également de préciser que cette année les suppressions d'emplois liées aux correctifs de charges imposent une suppression de 7 emplois dans le secteur public local qui avait jusqu'à présent été épargné. Cette année la Seine et Marne décline ces suppressions sur les différents postes ce qui se traduit par les suppressions suivantes :

-1 B à la trésorerie de Nemours

- 6 C répartis sur les trésoreries suivantes : Avon-Fontainebleau, Lagny, Melun Val de Seine, Montereau, Sénart et la paierie départementale.

Par ailleurs cette année les emplois suivants sont également supprimés dans les trésoreries suivantes :

- 3 B répartis sur les trésoreries de Chatelet en Brie, Nangis et Rebais

- 5 C répartis sur les trésoreries de Bassée Montois , Dammartin en Goële, La Ferté sous Jouarre, Magny le Hongre et Moret sur Loing.

La CGT a mis en avant le fait que ces suppressions d'emplois dans les trésoreries n'avaient pour but que de diminuer le nombre d'emplois dans les petits postes pour ensuite pouvoir justifier leur fermeture au prétexte que ces trésoreries auraient atteint la taille critique.

La CGT a ainsi donné l'exemple de la trésorerie de Dammartin qui en septembre en plus de cette suppression d'emploi connaîtra 4 départs à la retraite dont le Chef de Poste ce qui donnera toute latitude à la direction pour fermer ce poste. La CGT a mis en avant l'inquiétude des agents face à la fermeture de leur trésorerie.

La CGT a également mis l'accent sur la trésorerie de Rebais et cette nouvelle suppression d'emploi.

La direction a réaffirmé que la Trésorerie de Rebais n'avait bénéficié que d'un sursis d'un an et sa situation serait bien évidemment revue.

La Direction a indiqué que le calendrier concernant les suppressions des trésoreries à venir était décalé compte tenu des élections et qu'il serait présenté en juin, une information serait donnée aux organisations syndicales un peu avant.

La CGT a fait part de son inquiétude à propos du statut des EDR. La direction a mis en avant que le département doté d'une cinquantaine d'EDF est unique en son genre .

Les EDR doivent rester une structure d'aide à long terme ,pour apurer de gros retard dans un service.

La mise en place de cellules d'appui va permettre , par le travail à distance , une aide plus ponctuelle et plus importante en nombre d'interventions dans les services. Les agents ne se déplaceront plus.

Les EDR qui souhaiteraient intégrer ces cellules d'appui devront le faire par voie de mutation et ne seront pas prioritaires .

A ce jour , cette cellule n'a pas de missions précises ,les tâches seront créées selon les besoins des services.

Cette cellule d'appui en terme de mutation relève de postes de direction, elle sera pourvue lors du prochain mouvement de mutations soit si des postes restent vacants par des EDR qui effectueront leur mission au sein de la cellule d'appui, il pourrait notamment s'agir des EDR permanisés à Melun.

A la demande de la CGT qui voulait savoir si la mise en place de ces cellules d'appui était départementale ou nationale , la Direction a répondu que chaque département en avait le choix et que la Seine et Marne se prêtait tout à fait à leur création.

En conclusion cette cellule d'appui verra le jour et survivra quoi qu'il advienne puisqu'elle est adaptée d'après la direction à la géographie du département et qu'elle fonctionnera sur le schéma des centres impôts contact. Par ailleurs la direction de Seine et Marne souhaite voir un tel centre s'implanter dans le département.

Vote des organisations syndicales : CONTRE à l' UNANIMITE

2)

Accueil sur RDV dans les SIP : pour information

La DDFIP n'en est qu'au stade de la réflexion , c'est ce qui explique la remise d'un seul document : la doctrine , aux OS .

Il y aura un groupe de travail (élargi à celui concernant la campagne IR), le sujet sera proposé en CHSCT ,pour enfin revenir en CT .

La Direction laisse libre choix à chaque responsable de site de le retenir et de décider de sa mise en place effective.

2 sites à titre expérimental ont été retenus, en raison de leur diversité tant en terme de population qu'en terme de tissu fiscal .Il s'agit de Chelles et Lagny.

Un 3 ème site , Melun est à l'étude .

Après expérimentation , il sera étudié l'extension de ce type d'accueil aux SIE .

Centre de contact : La DDFIP de Seine-et-Marne est demandeur.

Elle se justifie par le fait que les Directions qui l'ont mis en place ,ont récupéré des emplois.

La Seine et Marne avait postulé pour accueillir dans le département le SIA (service d'information aux agents).

La Direction a reçu une réponse favorable et ce nouveau service sera installé à la cité administrative dès septembre 2018 voire 2019, ce qui pour la direction constituerait une manne en terme d'emplois.

La direction oublierait-elle que ces emplois seront aussi liés à la charge supplémentaire de missions.

La CGT a alors souligné la mise en place du Pôle Juridictionnel qui s'est accompagné d'un apport d'emplois mais dont les missions sont assurées pour partie par les vérificateurs.

3) **Le travail à distance pour la gestion hospitalière :**

4 agents de la Trésorerie de Nemours SPL vont travailler pour le compte de la Trésorerie de Fontainebleau-Avon

11 agents de Meaux pour Lagny SPL

6 agents de Coulommiers pour Lagny SPL .

Autre travail à distance :

2 agents de la division SPL vont travailler pour la Trésorerie de Chelles.

2 agents de La Ferté sous Jouarre (1 ALD 77 et l'autre détaché de Meaux) pour Melun Val de Seine : La Direction reconnaît que la décision a été précipitée (raison invoquée : les vacances) mais que sa mise en place ne sera effective qu'en Février- Mars.

La CGT a regretté que le travail à distance se développe de plus en plus et qu'il fallait faire une différence entre un travail à distance tel que mis en place dans le cadre du transfert des missions hospitalières où il y a une équipe et responsable qui chapeaute ces agents et les agents qui travaillent à distance et qui sont isolés au sein d'autres services.

La CGT a également mis l'accent que si pour le télétravail il est pris en compte les connaissances et l'autonomie des agents tel n'est pas le cas de certains collègues qui travaillent à distance comme par exemple les collègues basés à Meaux qui travaillent à distance pour Dammartin et de certains

collègues qui travaillent à distance pour le SIP de Roissy. La CGT a demandé qu'une réelle formation soit apportée à ces agents ce qui leur permettrait d'être plus efficaces et qu'il faudrait également qu'ils connaissent l'organisation et la façon de travailler de leur service de rattachement.

M DAHAN propose de réfléchir sur le cas des « isolés du travail à distance » avec par exemple une mise en place de tutorat pour les agents débutants.

Par ailleurs la CGT a évoqué la situation difficile du SIP de Roissy qui compte 4 agents qui travaillent à distance. Outre le fait que certains de ces agents ne disposent pas d'une formation suffisante, leur nombre crée des problèmes d'organisation au sein du service puisqu'ils ne participent pas à l'accueil physique et téléphonique, ni à la campagne d'impôt sur le revenu. La CGT a également mis l'accent sur les problèmes d'agression sur ce site qui se sont traduits par 3 fiches de signalement en un mois. La CGT a par ailleurs souligné que ces éléments avaient été évoqués lors de la visite récente de la direction dans ce SIP.

Sur le côté de la nature des tâches et sur le fait que le travail à distance constitue un appauvrissement des compétences et rend les agents de plus en plus mono-tâches la Direction a rétorqué que toutes les travaux sont séquencés, à distance ou non, que l'objectif est un travail collectif et non individuel.

D'autre par la CGT a mis l'accent sur les difficultés et le mal-être des agents du SPL de Meaux suite à la réorganisation actuelle et le transfert des tâches de la trésorerie de Lizy sur Ourcq

En effet les tâches effectuées par les agents sont devenues moins variées et contrairement à ce qu'avait affirmé la direction le transfert des missions n'a pas été absorbé sans douleur malgré le fait disant effectif suffisant. La direction a reconnu que ces charges issues de Lizy sur Ourcq étaient inattendues et qu'elles ne seraient que ponctuelles. Pour aider à résorber ces tâches un agent anciennement en poste à la trésorerie de Lizy avec son accord renforcera l'équipe de Meaux.

En ce qui concerne les SPF, la Direction a accepté un travail à distance pour d'autres départements et plus particulièrement pour les communes de Auch (Gers) et de Chambéry (Savoie).

Selon la Direction, la Seine-et-Marne a un savoir faire exceptionnel en matière de publicité foncière

Elle se doit de l'exporter. Pour ce faire, 2 agents de la Brigade de Renfort vont venir se former au SPF de Melun, resteront sur place mais travailleront pour Auch. !!!. Il n'est pas impossible que le SPF de Melun aide à résorber le retard de Auch.

Il n'est pas exclu qu'à Coulommiers le travail à distance tel qu'il sera pratiqué à Melun soit mis en place.

4) **Le Télé Travail** : Expérimentation Seine-et-Marne.

30 personnes retenus sur 48 candidatures émanant de 20 services soit :

1 IDIV, 11 cadre A, 11 cadre B, 7 cadre C.

Grande diversité des métiers retenus : 6 PCE, 6 PCRP, 7 en direction, 2 EDR, 5 Trésorerie SPL, 3 SIP, 1 SIE.

Le nombre de jours retenus pour l'expérimentation s'élève à 1 ou 2 pour la majorité des agents retenus, 3 jours pour une seule personne.

Une convention a été signée entre les parties.

Un guide de conseils tant à destination des managers que des télétravailleurs a été remis aux OS

La CGT s'est vu confirmer que le TT ne remettait pas en cause les statuts des agents. Elle n'a pas obtenu d'explications définitives quant à la reconnaissance des accidents de travail, cela se fera au fil du temps. Un PC portable sera fourni par l'Administration. Il n'est pas admis que les chefs de service se rendent au domicile des télétravailleurs.

Son lancement se fera dans la semaine du 30 Janvier.

C'est encore une expérimentation qui fera l'objet d'une mise au point à la fin du 1^{er} semestre.

Autres annonces :

Pour 2018 : Fusion du SPF de Fontainebleau avec celui de Melun , le siège sera transféré à Melun (devra être soumis en CTL)

Fin 2017 : Fusion Coulommiers /Provins à Coulommiers

Les agents restent sur place .

5) Les ponts naturels :

Vendredi 25 Mai (Ascension)

Lundi 14 Août (Assomption)

Vote : CFDT Pour CGT Contre
la CGT vote contre pour la raison suivante : il n'est pas acceptable que les agents se voient imposer leurs jours de congés.

Vos élus: BORUTA Edith – DADOUCHE Karine – MARINHO Maria- RISACHER Sylvie

2 experts : *CARON Didier – HALBARDIER Karen*